



## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT AFIN D'ÉTABLIR LE NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ AINSI QUE LEURS RÔLES**

Je, Phillipe Morin, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du *Règlement n° 584-2 modifiant le Règlement n° 584 constituant le comité consultatif en environnement afin d'établir le nombre de membres au sein du Comité ainsi que leurs rôles*, aux endroits suivants, et ce, en date du 8 mai 2025 :

*Publication de l'avis public aux endroits suivants :*

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca), dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au *Règlement numéro 575* adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 584-2* sur le site Internet de la Municipalité le 8 mai 2025.

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

8 mai 2025

Date